



Directions des douanes CGT  
de l'interrégion de Nouvelle Aquitaine

## **Déclaration Préalable à la Formation Spécialisée du CSA de Nouvelle-Aquitaine du 18/09/2026**

Monsieur le Président,

L'unité syndicale n'a pas suffi à faire reculer le gouvernement sur son projet de loi Ripost. Bien que l'intersyndicale ait parlé d'une seule voix pour défendre les prérogatives de contrôle des douaniers, nous constatons que cette unité est une condition nécessaire mais qu'elle n'est pas suffisante pour défendre nos missions quand elle ne s'accompagne pas d'un rapport de forces. Non seulement, le directeur général n'est pas monté au créneau pour défendre l'exclusivité de nos prérogatives de contrôle des moyens de transport mais il avait aussi préalablement fait en sorte que ce rapport de forces ne soit pas possible en restreignant abusivement le droit de grève des agents de la branche surveillance en juillet 2024 en prenant pour prétexte le niveau alerte attentat du plan Vigipirate.

Fort de ce constat, le SNAD CGT a agi en déposant un recours devant le Conseil d'État contre cette mesure disproportionnée eu égard à nos missions.

Cette action a eu le mérite de faire prendre conscience à la plus haute juridiction administrative qu'un niveau alerte attentat qui dure depuis plus de deux ans n'est peut être pas une mesure très démocratique et appropriée sauf à considérer que l'état d'urgence est un état permanent.

Dans une note datée du 29 juin 2026, la DG a informé les agents de l'évolution du plan Vigipirate et de son abaissement au niveau Vigilance renforcée.

Cette évolution a pour effet comme l'a écrit le Ministère au SNAD CGT la levée de la restriction du droit de grève de l'ensemble des agents de la branche surveillance.

Bien que la Direction Générale n'ait toujours pas informé les agents de cette évolution, ils peuvent compter sur la CGT pour leur dire qu'ils peuvent à nouveau se mettre en grève dans toutes les branches de notre administration et ce dès le 29 septembre prochain à l'occasion de la journée d'action fonction publique.

Les revendications portées par l'intersyndicale pour cette journée sont les suivantes :

- des mesures salariales générales, notamment une revalorisation significative de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation ;
- la refonte des grilles indiciaires permettant, dans chaque catégorie, une véritable progression de carrière et la sortie des débuts de carrière du niveau du SMIC, ainsi que la revalorisation des filières à prédominance féminine ;
- le rétablissement du versement de la garantie individuelle de pouvoir d'achat ;

- le maintien à 100% des rémunérations versées aux agent·es en congé de maladie ordinaire et l'abrogation du jour de carence ;
- l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- des moyens budgétaires à la hauteur des besoins et des missions des services publics ;
- le maintien du pouvoir d'achat des retraité·es ;
- une fonction publique en capacité d'assurer partout l'égalité d'accès aux services publics et la continuité de ses missions d'intérêt général, notamment face aux conséquences du dérèglement climatique.

En effet, toutes ces problématiques nous les connaissons en douane.

Sur la question des moyens, ce n'est pas le ruissellement qui suivra la création des 545 emplois promis sur 4 ans au niveau national qui sortira les services de la DINA de l'ornière.

Les pénuries d'effectifs engendrent une dégradation des conditions de travail et du service public rendu aux usagers, c'est le constat que nous faisons lors de nos tournées de service.

Les agents des douanes exercent souvent un métier risqué comme nous l'ont rappelé dernièrement les deux accidents de la route dont ont été victimes nos collègues motards.

Ils ont besoin d'investissements en moyens humains et matériels pour garantir leur sécurité dans l'exercice de leurs missions.

Nous en reparlerons lors de cette formation spécialisée lors de l'examen du point concernant les moyens engagés par la direction pour assurer la sécurité des agents motocyclistes, point que la CGT a fait rajouter à l'ordre du jour de cette réunion.

Ils ont également besoin d'une autre politique manageriale et d'une autre conception du dialogue social.

Nous en reparlerons lors de cette formation lors de l'examen des points 2 et 3 mais aussi lors de l'examen du point concernant les agents du CSRH dont les revendications exprimées en mai dernier n'ont toujours pas été entendues.